



La Lettre du Maire

n° 12 - JANVIER 2019

Edito de Pascal LELIEVRE :

Chères solesmiennes, chers solesmiens, je profite encore de ce mois de janvier pour vous souhaiter une bonne année 2019 pour tous ceux que je n'ai pas encore croisés.

Nous procédons actuellement au recensement de la population avec nos trois agents recenseurs que j'ai eu le plaisir de vous présenter lors de la cérémonie des vœux. Merci de leur réserver un bon accueil.

Pour les futurs travaux rue Marchande, nous avons réuni les riverains le 9 janvier pour leur présenter le projet, ils nous ont fait part de leurs remarques et ce fut un moment d'échanges constructifs. Pour tous ceux qui le souhaitent les plans sont visibles en mairie.

Je vous invite à assister aux réunions qui auront lieu cette année concernant l'élaboration du PLUI-H qui définira l'aménagement du territoire pour les quinze années à venir. Un document d'information est à votre disposition en mairie, ainsi qu'un registre de concertation dans lequel vous pouvez noter vos remarques.

Je renouvelle mes félicitations à notre boulanger qui a remporté le concours départemental de la meilleure galette briochée. Quelle chance d'avoir tous ces jeunes commerçants sur notre commune.



Aurélié MENARD a repris le salon de coiffure de Solesmes : Début octobre 2018, dix ans après son arrivée dans le salon créé par Katia PERON en 2008. Après avoir assuré la gestion du salon avec Sophie BOUGARDEZ pendant 5 ans, elle devient propriétaire du salon épaulée par Sophie. Aucun changement aux « Couleurs du temps » mis à part une nouvelle décoration et un nouveau service barbier.

Monsieur NOURY avec son camion-pizza : est présent tous les lundis soir et sera sur le parking du stade à partir du 28 janvier.

La restauration de la baie du pignon et de la lucarne de notre église : par l'Entreprise PAVY est terminée, et je remercie la FONDATION DU PATRIMOINE, ainsi que tous ceux qui auront consenti à soutenir financièrement cette opération.



En 2019 nous aurons à nouveau le plaisir d'accueillir à l'Espace du Rôle des expositions : pour commencer les peintures de Léandre THIBAUT, du 2 au 17 février tous les jours de 14h à 17h et aussi le mercredi de 9h à 12h, avec un vernissage le samedi 2 février à 16h00. Suivront ensuite les expositions encadrement et cartonnage, photographies et collages...



Concours Illustration pour la première de couverture du prochain bulletin municipal :

Pour la 30^{ème} édition du bulletin municipal nous faisons appel à tous les créateurs de plus de 16 ans débutants ou confirmés, afin d'illustrer la première page du prochain bulletin avec une création au format A4 en mode portrait, avec tous types de techniques : crayon, feutre, pastel, peinture, fusain, photographie, infographie, en noir et blanc ou couleur... Les créations pourront être déposées à la mairie jusqu'au 31 juillet 2019 au plus tard. La commission bulletin sélectionnera à l'issue de ce concours la création qui illustrera la première de couverture du bulletin numéro 30 de novembre 2019.

**Mairie : Place Madame Cécile-Bruyère – 72300 Solesmes – Tél : 02.43.95.45.11.
Fax : 02.43.95.24.65. – E.Mail : mairie.solesmes@wanadoo.fr
Site internet : www.solesmes72.fr**



Camion des services techniques : Après 25 ans de bons services, comme prévu le camion a été remplacé par un véhicule neuf que vous pouvez voir circuler dans les rues de Solesmes depuis le 9 janvier.

Le programme « PASSES »

(Prévention et Autonomie de SEniors en Sarthe) : propose des séances d'activités physiques, pour les personnes âgées de 60



ans et plus, et vise à les informer, les sensibiliser, en vue d'éviter, de limiter ou retarder la perte d'autonomie. Les séances de ce programme proposées le mercredi aux solesmiens à partir de septembre 2018, d'abord en partenariat avec la municipalité, se poursuivent maintenant en partenariat avec le Club des Retraités.

....Petits rappels.....

Démarches d'urbanisme à effectuer en mairie :

Ayant constaté qu'un certain nombre d'entre vous ne savent peut-être pas qu'il est nécessaire d'effectuer une démarche en mairie à l'occasion de travaux qu'ils envisagent d'effectuer pour améliorer le confort extérieur de leur maison, je me permets de vous rappeler les règles que nous impose le Code de l'Urbanisme pour :

- **TOUTE MODIFICATION DE L'ASPECT EXTERIEUR** (par exemple : changement de couleur, matériaux, de la façade, des fenêtres, portes, porte de garage ... installation de volets battants ou roulants ... modification de la clôture ou de la haie....)
- **TOUTE EXTENSION** (par exemple : préau, véranda, pergola
- **TOUTE NOUVELLE CONSTRUCTION** (par exemple : abri jardin, piscine, préau)

En effet, votre projet n'étant pas toujours conforme aux règles d'urbanisme en vigueur, Je vous conseille d'effectuer une démarche en mairie AVANT COMMANDE DE VOS TRAVAUX.

Lutte contre le frelon asiatique :

Dans le cadre d'une convention avec la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Sarthe) pour adhérer au plan d'action de lutte collective contre le frelon asiatique.

Il vous est demandé, si vous constatez la présence d'un nid sur votre propriété, d'appeler les services techniques de la mairie au 06.80.96.68.08

- C'est l'agent communal qui contactera, si nécessaire, l'entreprise prestataire chargée de la destruction du nid.
- L'entreprise facturera 50 % de l'intervention à la commune, et 50 % au demandeur.



En bref.....

Elections européennes le dimanche 26 mai 2019 : Il est rappelé que la présentation d'une pièce d'identité est obligatoire pour voter.

Les prochains rendez-vous.....

Concours de tarot : le vendredi 15 novembre 2019 au lieu du samedi 16 novembre 2019.

« Handball, le hasard merveilleux » : le samedi 9 février 2019 à 20h30 spectacle décentralisé de l'Entracte à la salle des fêtes de Solesmes.

Repas des associations : le vendredi 22 mars 2019.

Repas dansant : le samedi 30 mars 2019 organisé par l'Association des Parents d'Elèves à l'école.

La Kermesse le vendredi 21 juin 2019 organisée par l'Association des Parents d'Elèves à l'école.

La fête de la St Jean : le samedi 22 juin 2019 organisée par le Comité des Fêtes à la salle des fêtes : repas en plein air, suivi d'un feu de la St Jean et au final un bal.



Souhaitez-vous que la commune organise une réunion dans le cadre du grand débat démocratique qui est en cours?

Oui : Non : Sur quel thème:

Madame, Monsieur.....

Adresse: **Réponse souhaitée avant le 5 février 2019**

**Mairie : Place Madame Cécile-Bruyère – 72300 Solesmes – Tél : 02.43.95.45.11.
Fax : 02.43.95.24.65. – E.Mail : mairie.solesmes@wanadoo.fr
Site internet : www.solesmes72.fr**